

VILLE de COYE LA FORET



~~~~~

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2011

~~~~~

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

~~~~~

En application de la délibération n° 10/2011 du 18 février 2011, les séances du Conseil Municipal se dérouleront au Centre Culturel, salle n° 3, durant la durée des travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Le vendredi 9 septembre 2011 à vingt et une heures, au Centre Culturel, salle n° 3, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VERNIER, Maire.

|                                   | P | A |                    | P | A |
|-----------------------------------|---|---|--------------------|---|---|
| VERNIER Philippe, Maire           | X |   | ZAOUCHE Mohammed   |   | X |
| DESHAYES François, Maire Adjoint  | X |   | LEMONNIER Valérie  | X |   |
| VIRGITTI Perrine, Maire Adjointe  | X |   | RIOU Martine       |   | X |
| GILLET Jean-Claude, Maire Adjoint | X |   | HERVE Daniel       | X |   |
| MAES Vivian, Maire Adjointe       | X |   | MOUQUET Véronique  |   | X |
| ERARD Maurice, Maire Adjoint      | X |   | BEUDAERT Franck    |   | X |
| DESCAMPS Sophie, Maire Adjointe   | X |   | BARDEAU Marguerite | X |   |
| BARRY Karine                      |   | X | DUBOIS Marie Anne  |   | X |
| LAMEYRE Patrick                   | X |   | TERNAUX Dominique  | X |   |
| VALERIO Sophie                    |   | X | MARIAGE Alain      |   | X |
| SENEQUE Henri                     | X |   | LACROIX Christiane | X |   |
| LAMBRET Nathalie                  | X |   | VARON Bernard      | X |   |
| DULMET Yves                       | X |   | DECAMPS Guy        | X |   |
| TOURTOIS Brigitte                 | X |   |                    |   |   |

P = Présent ; A = Absent

**Procuration(s) :** M. ZAOUCHE (procuration à M. HERVE), Mmes RIOU (procuration à Mme TOURTOIS), MOUQUET (procuration à Mme VIRGITTI), DUBOIS (procuration à M. VERNIER), M. MARIAGE (procuration à Mme TERNAUX).

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie LAMBRET.

| Nombre de Conseillers Municipaux | Nombre de Conseillers Présents | Nombre de Procurations | Nombre de Votants | Date de Convocation |
|----------------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| 27                               | 19                             | 5                      | 24                | 01/09/2011          |

~~~~~

Monsieur VERNIER, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

I – APPROBATION du COMPTE RENDU de la SEANCE du 1^{er} Juillet 2011

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II - REMPLACEMENT d'une CANALISATION UNITAIRE de 200 mm par une CANALISATION de 500 mm entre la GRANDE RUE et la STATION d'EPURATION – AVENANT n° 1

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 42/2010 du 17 septembre 2010 le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les marchés à intervenir dans le cadre du remplacement de la canalisation d'assainissement Grande Rue / Station d'Épuration,

Ce marché, sur procédure adaptée, a été passé avec la Société EHTP le 3 novembre 2010, en application des articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics.

Il expose que ce marché requiert aujourd'hui le recours a un avenant n° 1 ayant pour objet :

La prise en compte de trois nouveaux prix supplémentaires, entraînant une augmentation du marché pour :

1. L'abandon de la pose en tranchée d'un tuyau de 500mm en fonte d'assainissement pour la partie privative en rubrique 5 du marché. Les travaux en tranchée classique devenaient incompatibles avec la configuration des lieux, notamment des passages en sous-œuvre avec une faible emprise disponible, en raison des sur profondeurs liées à la modification du profil en long.
2. La pose d'un tuyau PEHD 560mm extérieur par le sous traitant agréé VHL Technics en sous œuvre côté privatif en technique par forage dirigé.
3. La pose de tuyau PEHD 560 mm extérieur en mètre linéaire supplémentaire au delà des 134 mètres.
4. La mise en place d'un regard reprenant en coupure le tuyau 500mm « assainissement eaux pluviales » et la continuité de tuyau 500mm fonte à poser.
5. Abandon de la réalisation de l'ouvrage de décantation prévu à l'angle de la route des Etangs et Quai de Chardonneret .

L'abandon de la réalisation des deux tranches conditionnelles.

L'incidence financière de cet avenant n° 1 est celle suivante :

Lot	Société	Montant HT Base	Avenant	Nouveau Montant	Variation
01	E.H.T.P.	733 665,86	113 074,38	846 740,24	+ 15,41 %
	TVA 19,60 %	143 798,51	22 162,58	165 961,09	
	TOTAUX TTC	877 464,37	135 236,96	1 012 701,33	

La commission a émis un avis favorable sur l'acceptation de cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché signé avec la Société EHTP pour le remplacement d'une canalisation d'assainissement Grande Rue / Station d'Épuration et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

III – SEJOUR SCOLAIRE – PROJET de l'ECOLE du CENTRE

Madame DESCAMPS, Maire Adjointe chargée des Affaires Scolaires, informe le Conseil Municipal que l'école du Centre souhaite organiser un séjour scolaire en Angleterre durant la période du 5 au 10 décembre 2011 (6 jours) pour un coût de 25 636 € soit 493 € par enfant sur une base de 52 élèves et 6 enseignants gratuits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société Côté Découvertes sise à Fontainebleau.

IV – RAPPORTS ANNUELS 2010

SICTEUB

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SICTEUB nous a communiqué le bilan d'activités de l'année 2010 concernant l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eaux usées de notre Commune ainsi que son rapport annuel. Il précise que ces documents sont consultables au secrétariat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, lui donne acte de cette communication.

V – INFORMATION et QUESTION DIVERSE

Question du groupe « Ensemble pour COYE la FORET dans une dynamique de Gauche » :

Nous avons été surpris à la réception de la lettre de COYE de septembre de constater qu'elle comprenait un encart de 4 pages faisant état du bilan à mi-mandat de « la liste candidate menée par Philippe VERNIER... »

Cet encart reprend les titres des tracts distribués lors de la campagne municipale et nous paraît relever de l'expression des groupes d'élus municipaux, expression que précisément la majorité issue de la liste de Monsieur VERNIER a entendu strictement encadrer dans le règlement intérieur qu'elle a voté, sans la moindre souplesse aussi bien quant aux délais de remise des textes qu'à leur nombre de caractères.

Nous souhaiterions savoir :

- 1. Pour qu'elle raison, ce groupe d'élus, certes majoritaire, a entendu s'exonérer des règles qu'il a lui-même établies ?*
- 2. Ce qui justifie l'utilisation à des fins particulières du graphisme représentatif de la Commune ?*
- 3. Comment a été financé cet encart distribué par la Commune ?*
- 4. S'il est envisagé de modifier le règlement intérieur afin de respecter, comme l'exige semble-t-il la loi, l'égalité de traitement entre les groupes ?*

Monsieur le Maire l'informe que le sujet a été traité au sein de la commission communication et validé par cette dernière. Il donne la parole à Monsieur GILLET, Maire Adjoint chargé de la Communication et Président de cette commission.

Monsieur GILLET rappelle que ce sujet a été évoqué en juin puis régulièrement le samedi lors des informations aux conseillers municipaux. Il rappelle que le texte engage l'ensemble du Conseil Municipal et que le document a été signé « Le Conseil Municipal ». Il s'agit d'un additif à la Lettre de Coye la Forêt. En ce qui concerne la dépense, celle-ci n'a pas été budgétée au budget de la Commune. C'est pourquoi, elle a été financée sur les deniers personnels de quelques élus. Cet additif engage toutes les actions menées par l'ensemble du Conseil Municipal, tout bord confondu. Le contenu a d'ailleurs été validé par la Commission Communication et personne n'a fait de remarque.

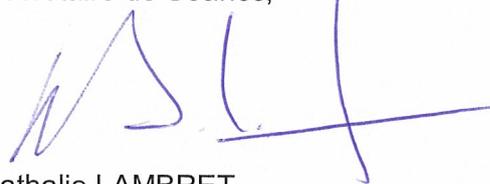
Madame TERNAUX fait remarquer que l'en-tête mentionne « la liste VERNIER » et que la fin du document est signé « Le Conseil Municipal ». Il existe à ce niveau une ambiguïté. L'avis de l'opposition n'a pas été demandé.

Monsieur le Maire précise que l'idée était de produire un document associant tout le Conseil Municipal. Il rappelle qu'en début de mandat il avait décidé d'associer tout le monde, il semble que le document émis montre bien cette neutralité et que les réalisations ont été effectuées en concertation avec chacun.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Coye la Forêt, le 13 septembre 2011

Le Secrétaire de Séance,



Nathalie LAMBRET